

---

**S É N A T**

---

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Mercredi 30 janvier 1963.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a successivement approuvé les conclusions de ses rapporteurs favorables au vote des budgets dont elle avait demandé le renvoi pour avis.

Sous réserve des observations présentées sur chacun des budgets, elle a adopté les rapports pour avis de :

- MM. Pauly ..... Education nationale.
- Noury .... Jeunesse et Sports.
- Delpuech .. Affaires étrangères, Relations culturelles.
- Fruh ..... Arts et Lettres.
- Lamousse . Cinéma, Théâtres nationaux.
- Cornu ..... Monuments historiques et Sites.

En l'absence de M. Baumel, la commission a décidé de renvoyer à sa séance du lendemain l'examen du rapport pour avis sur les crédits de l'Information.

**Jedi 31 janvier 1963.** — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Alain Peyrefitte, Secrétaire d'Etat à l'Information, qui lui a exposé les grandes lignes du budget de son Département, en reconnaissant l'insuffisance des crédits qui lui sont alloués et en manifestant son désir de travailler à la réorganisation des services de la R. T. F. et à l'amélioration de ses programmes d'émission.

Il a ensuite répondu aux questions posées par : M. Delpuech sur la diffusion de la presse française à l'étranger et le prix des journaux ; M. Cornu sur le contrôle de l'activité de la R. T. F. ; Mme Crémieux sur une exonération souhaitable de la taxe sur la télévision en faveur des économiquement faibles ; M. Tinant sur l'utilisation des orchestres régionaux à la R. T. F. ; M. Jung sur les mauvaises conditions de réception des programmes de la télévision dans les départements d'Alsace ; MM. Vigier et Chauvin sur les programmes de la télévision et le danger moral qu'ils peuvent présenter pour les enfants, et M. Gros sur le retard apporté dans la mise en ordre de l'administration de la R. T. F., retard qui empêche la Commission de contrôle des comptes des entreprises nationalisées de se prononcer sur sa gestion financière.

Le Secrétaire d'Etat a répondu, notamment, que l'augmentation du prix des journaux n'était pas envisagée pour le moment et renouvelé l'expression de sa volonté d'assurer un meilleur fonctionnement de la R. T. F.

La commission a également entendu M. Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, qui a répondu aux questions posées par : MM. de Bagnaux et Cornu sur les facilités financières devant être accordées aux propriétaires de monuments historiques pour en assurer l'entretien, M. Cornu sur les avantages dont bénéficient le Théâtre de France et de Théâtre national populaire ; M. Fruh sur un adoucissement de la taxe frappant les théâtres ; M. Lamousse sur l'avenir de l'Opéra et de l'Opéra-Comique et sur la crise du cinéma ; M. Tinant sur le théâtre en province et M. Gros sur les crédits consacrés à l'achat d'œuvres d'artistes vivants et sur le rôle que devraient jouer les Maisons de la Culture dans la propagation « en profondeur » de la culture chez les jeunes.

Le ministre s'est déclaré d'accord sur la nécessité de pourvoir de façon efficace à l'entretien et à la restauration de tous les monuments historiques et sur l'aide nécessaire aux propriétaires, mais il a invoqué les difficultés techniques et financières d'une telle entreprise et donné quelques précisions sur les projets de son ministère dans ce domaine.

Il a souligné les excellents résultats financiers obtenus par le Théâtre de France et le T. N. P. et s'est déclaré favorable à des mesures fiscales destinées à diminuer les taxes sur les spectacles de théâtre et à un remaniement de la loi d'aide au cinéma.

Quant à l'avenir de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, il faut attendre, pour se prononcer, les résultats de la gestion du nouveau directeur général.

Le ministre a exprimé le regret de l'impossibilité, dans les circonstances actuelles, d'une politique de « mécénat » et souligné la vanité d'une action des Maisons de la Culture à laquelle les jeunes — et les autres — ne seraient pas directement associés.

#### AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 30 janvier 1963.** — *Présidence de M. Piales, vice-président.* — Réunie à l'occasion d'une suspension de séance publique, la commission a examiné les conséquences de l'absence du Ministre des Affaires étrangères dans la discussion du budget de son département au Sénat. M. Lecanuet a fait à la commission une proposition tendant à désigner en son sein une délégation qui se rendrait auprès du Premier Ministre pour examiner avec lui dans quelles conditions il serait possible, pendant la session extraordinaire actuelle, d'instaurer devant le Sénat un débat de politique étrangère auquel prendrait part le Ministre des Affaires étrangères.

Après une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Tinaud, Carcassonne, Repiquet, Barrachin et le président, la proposition de M. Lecanuet a été adoptée par 16 voix contre 4.

La commission a désigné, pour faire partie de la délégation chargée de se rendre auprès de M. Pompidou : MM. d'Argenlieu, Lecanuet, Ménard, Repiquet, Barrachin, le général Ganeval et Boin.

**Judi 31 janvier 1963.** — *Présidence de M. d'Argenlieu, vice-président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Gaston Palewski, Ministre d'Etat chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

Le ministre a exposé à la commission les grandes lignes du budget de son département et a rappelé les tâches dévolues au Commissariat à l'Energie atomique, au Centre national d'études spatiales et à la Délégation générale à la Recherche scientifique.

Il a tenu à souligner que, si l'ensemble des dépenses affectées à ces tâches s'insère dans notre politique de défense, il comporte des incidences considérables dans le domaine civil.

Le ministre a ensuite répondu à des questions qui lui furent posées notamment par MM. le général Béthouart, Monteil et de Chevigny.

A l'issue de l'audition du ministre, la commission, sur l'initiative de M. Ménard, a approuvé le principe de l'envoi d'une mission d'information des rapporteurs spéciaux pour visiter certaines bases militaires en Afrique.

## FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Lundi 28 janvier 1963.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Alric, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen définitif du projet de loi de finances pour 1963 (2<sup>e</sup> partie, Moyens des services et dispositions spéciales) (n<sup>o</sup> 42, session extraordinaire ouverte le 27 décembre 1962) après son vote par l'Assemblée Nationale.

M. Courrière, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur les crédits des Armées, section Marine. Ce budget n'aurait comporté que peu de différences avec celui de 1962 si le Gouvernement, devant la nécessité de prévoir le financement d'avions d'interception en remplacement des « Aquilon » pour les porte-avions, n'avait proposé des mesures qui remettent en cause le rythme des constructions neuves de la Flotte. Des conséquences graves sont à craindre à la fois pour l'homogénéité de nos forces navales d'intervention et le plan de charge des arsenaux. Le rapporteur a émis le vœu que le Gouvernement reconsidère sa position en ce qui concerne la construction du pétrolier ravitailleur qui doit être effectuée dans le port de Brest et a proposé à la commission, qui l'a accepté, le retour aux crédits figurant au projet de budget primitif.

La commission a adopté l'article additionnel 40 bis voté par l'Assemblée Nationale.

Puis la commission a examiné, sur rapport de M. Tron, rapporteur spécial, les modifications votées par l'Assemblée Nationale en ce qui concerne le budget des Finances et Affaires économiques (II. Services financiers). Un amendement a été adopté à l'article 55 concernant le contrôle du prix de revient de certains marchés publics.

Un débat s'est ensuite engagé sur les amendements adoptés à l'Assemblée Nationale ayant pour objet la création, auprès du Premier Ministre, de la délégation à l'aménagement du territoire et la dotation du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire. A l'issue de ce débat, auquel ont participé MM. Tron, Chochoy, Alex Roubert, président, Marcel Pellenc,

rapporteur général, Fosset, Marrane, Berthoin, Courrière, la commission a décidé de ne pas accepter les majorations de crédit et les dotations prévues.

La commission a accepté le retour au budget des Affaires étrangères des crédits représentant la part de la France dans le financement du Centre européen pour la recherche nucléaire. Elle a décidé de supprimer la réduction de 70.000 F opérée au titre IV de ce budget, par l'Assemblée Nationale, cette dotation étant initialement destinée au Comité français du Mouvement européen. Elle n'a pas maintenu les amendements votés antérieurement concernant le B. I. A. et l'action d'information en faveur de la jeunesse. Sur l'article 70 concernant les tarifs d'imposition des exploitations cinématographiques, un amendement a été déposé sauvegardant les ressources des collectivités locales.

Sur proposition de M. Fosset, rapporteur spécial pour le budget Rapatriés, un amendement tendant à l'insertion d'un article 57 A, relatif à la création d'une agence de défense des biens et intérêts des rapatriés, a été adopté.

Puis, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la commission a examiné les articles de la 2<sup>e</sup> partie du projet de loi de finances non rattachés à des budgets particuliers. Ils ont été adoptés sous réserve d'amendements aux articles 59, 62 et 76.

**Mardi 29 janvier 1963.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Christian Fouchet, Ministre de l'Education nationale, sur les crédits budgétaires de son département ministériel. Il a exposé que le problème scolaire se trouvait compliqué par la conjonction de trois faits : l'explosion démographique, l'augmentation de la scolarité et le besoin de personnel qualifié. L'intention du ministre est de s'attacher au problème des constructions scolaires, à celui du recrutement des maîtres et à celui de la réforme de l'enseignement. Puis il a répondu à différentes questions qui lui ont été posées, notamment par : MM. Métayer, rapporteur spécial du budget de l'Education nationale, Marrane, Coudé du Foresto, Armengaud, Garet, Bousch, de Montalembert, Descours Desacres, Louvel, Kistler, Paul Chevallier, Berthoin, Raybaud, Marcel Pellenc, rapporteur général. Ces questions ont porté essentiellement sur les crédits de rattrapage pour les constructions, sur la part des dépenses administratives par rapport aux dépenses d'enseignement, sur le nombre des étudiants mariés, le montant des droits d'examen, le ramassage scolaire, les bourses

pour les enfants d'agriculteurs, les constructions provisoires, la mise à la charge des collectivités locales des constructions du deuxième degré et le développement des collèges d'enseignement général.

Puis la commission a entendu M. Herzog, Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, qui a rappelé l'augmentation des crédits accordés et souligné leur consommation intégrale. Une nouvelle loi-programme plus importante que la précédente est en préparation. Enfin, le Haut-Commissaire a répondu à des questions de MM. Richard, rapporteur spécial pour la Jeunesse et les Sports, Paul Chevallier, Descours Desacres et Raybaud.